

d'animaux et de plantes sauvages réglementées en vertu de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction; le nombre de ces espèces dépasse 40 000. En vertu de la **Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et de la réglementation de leur commerce international et interprovincial** du Canada, une infraction à la Convention pourrait entraîner la saisie de votre achat, et une amende pouvant atteindre 150 000 \$ ou une peine de prison maximale de cinq ans, ou les deux.

Les mêmes règles s'appliquent si vous possédez déjà un article provenant d'une plante ou d'un animal réglementé et désirez le sortir du Canada. Comme les autres pays ont aussi des lois strictes, il est plus prudent de laisser ces articles chez vous.

Pour savoir ce que vous pouvez et ne pouvez pas rapporter légalement au Canada, veuillez vous adresser à **Environnement Canada** au (819) 997-1840 ou, par télécopieur, au (819) 953-6283.

#### Après avoir résidé à l'étranger

Lorsque vous rentrez au Canada après un séjour de plus d'une année à l'étranger, il y a des dispositions spéciales pour l'importation de vos articles ménagers et de vos effets personnels. Vous trouverez un complément d'information dans la brochure *Vous revenez vivre au Canada?*, que vous pouvez vous procurer dans les missions canadiennes à l'étranger, au bureau de Douanes Canada de votre région ou bien à la Direction générale des communications, Revenu Canada, Douanes et Accise, à Ottawa (Ontario), K1A 0L5; téléphone : (613) 993-0534 ou 1-800-461-9999 (au Canada).

# ATTENTION

Travailler ailleurs  
qu'au Canada  
sans l'assurance  
adéquate  
peut être risqué.

Depuis plus de 25 ans, Telfer International assure les Canadiens travaillant partout ailleurs qu'au Canada, y compris les États-Unis. La couverture que nous offrons est complète, flexible et inégalable par la plupart des assureurs provinciaux et privés.

Appelez-nous, et nous vous expliquerons la force et la polyvalence de notre protection.

Téléphone : (514) 284-2002 • Téléc. : (514) 284-3203



## TELFER

Une protection qui va loin